

CA 2020 - DEPENSES	PREVU 2020	REALISE 2020	PREVU 2021	RECETTES	PREVU 2020	REALISE 2020	PREVU 2021
<b>Chapitre 011 - charges caractère général</b>	<b>10000,00</b>	<b>4177,95</b>	<b>12074,80</b>	<b>Chapitre 13 atténuations de charges</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>16138,80</b>
Carburant	600,00	562,71	700,00				0,00
alimentation	600,00	250,00	700,00	remboursement /rémunérat	0,00	0,00	0,00
petit équipement	300,00	0,00	300,00	<b>Chapitre 70 - produits des services, domaine et ventes</b>	<b>2000</b>	<b>8308,00</b>	<b>600,00</b>
matériel roulant	600,00	24,50	600,00				
prestations services		0,00		prestations de services		0,00	600,00
primes assurances	500,00	0,00	0,00	repas personnes âgées	2000	8308,00	0,00
Indemnité comptable	100,00	0,00	0,00	remboursement /rémunérat	0,00	0,00	0,00
fêtes et cérémonies	5000,00	2561,74	7500,00	prestation service périscolaire	0,00	0,00	0,00
réceptions	600,00		600,00	produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
versement à d'autres organisme - repas CIAS	1700,00	779,00	1674,80	produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
<b>Chapitre 012 - charges de personnels et frais assimilés</b>	<b>2300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2100,00</b>	mandats annulés	0,00		
6451 - cotisation URSAFF	700,00		700,00	Subvention commune			2100,00
6453 cotisation caisses de retraites	100,00	0,00	200,00				
régularisation salaires		0,00					
versement au F.N.C du sup familial	1500,00	0,00	1200,00				
créances en non valeur	0,00	0,00					
<b>Chapitre 65 autres charges de gestion courante</b>	<b>878,75</b>	<b>0,00</b>	<b>2332,00</b>				
aides **	878,75	0,00					
subvention de fonctionnement aux organismes		0,00	0,00				
<b>Dotation aux amortissement (véhicule kangoo)</b>	<b>2332,00</b>	<b>2332,00</b>	<b>2332,00</b>				
dépenses imprévues *	830	0,00					
charges financières							
<b>Virement section investissement</b>	<b>2332,00</b>	<b>2332,00</b>	<b>2332,00</b>	<b>Excédent reporté</b>	<b>14340,75</b>	<b>14340,75</b>	<b>16138,80</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>16340,75</b>	<b>6509,95</b>	<b>18838,80</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>16340,75</b>	<b>8 308,00</b>	<b>18838,80</b>

résultat de l'exercice	1 798,05
excédent reporté	14340,75
<b>excédent fonctionnement</b>	<b>16 138,80</b>
<b>affectation en investissement</b>	
<b>report au BP 2021</b>	<b>16 138,80</b>

## INVESTISSEMENT 2020

DEPENSES	PREVU 2020	REALISE 2020	PREVU 2021	RECETTES	PREVU 2020	REALISE 2020	PREVU 2021
achat de véhicule	0,00		0,00	virement section Fonctionnement	0,00	0,00	
achat divers	4967,00	0,00	7299,00	Affectation résultat pour régulariser le report 2016 et l'achat bus - article 1068			
déficit reporté ( prix d'achat du kangoo ) article 001	0	0		FCTVA		0,00	
				Dotation aux amortissements	2332,00	2332,00	2332,00
				Excédent reporté	2635,00	0,00	4967,00
<b>TOTAL</b>	<b>4967,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7299,00</b>	<b>TOTAL ( sans cumul avec l'excédent reporté)</b>	<b>4967,00</b>	<b>2332,00</b>	<b>7299,00</b>

résultat de l'exercice 2020	2332,00
excédent reporté	2635
<b>Resultat global 2020</b>	<b>4967,00</b>

## NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

**Le compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) appelle des observations qui seront liées à l'élaboration du budget.**

Les dépenses de fonctionnement demeurent constantes, afférentes aux aides aux personnes démunies et à la consommation de carburant pour alimenter le véhicule destiné aux usagers bénéficiaires du service portage des repas.

En revanche l'article fêtes et cérémonies est nettement diminué en raison du nouveau mode de colis de Noël. Nos aînés avaient le choix entre un colis cadeau et un bon d'achat chez les commerçants.

La plupart des bons ont été transmis au service comptabilité après la journée complémentaire de janvier ( date butoir permettant le paiement des dépenses de fonctionnement après le 31/12 de l'année N-1)

Ainsi, pour le budget 2021, l'article 6232 a été augmenté de 2 500€ ( passant de 5000€ en 2020 à 7500€ en 2021) pour encaisser les bons de Noël 2020.

**Le budget 2021 du CCAS est également changeant en recettes de fonctionnement.**

Suite aux nouvelles dispositions législatives, l'EHPAD de MONTREAL ne réalise plus depuis janvier 2021 les repas aux personnes âgées ( que les services communaux et bénévoles distribuaient aux personnes âgées en semaine, le week-end, et jours fériés); par conséquent, le remboursement des frais de portage par le CIAS de la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère( compétent en matière d'action sociale envers les personnes âgées ) n'a plus lieu d'être. D'où cette perte de recette à l'article 7068.

Le véhicule ayant un comportement réfrigéré sera mis à disposition de 'Etablissement d'Accueil Médicalisé St Vincent, pour un loyer de 50€/mois pour transporter les repas confectionnés jusqu'à cet établissement.

Afin de pallier à la réalisation des dépenses de fonctionnement, une subvention de 2100€ du budget communal vers ce budget a été votée.

En section d'investissement, 7299.00€ de dépenses et de recette sont prévues. Ces dernières sont constituées de l'amortissement du véhicule réfrigéré ( dépense de fonctionnement-recette d'investissement) et de l'excédent d'investissement cumulé chaque année.

Sur ce budget, aucun frais afférent à la lutte contre la propagation de la covid19 n'ont été réalisés, ainsi qu'aucune dépense de personnel.

Ce budget annexe voit ses compétences réduites chaque année, n'entraîne aucune remarques budgétaires/comptables majeures.



































